

UNEF Paris IV (AGEPS)

(Union nationale des étudiants de France,
Association générale des étudiants de Paris-Sorbonne)

Le premier syndicat étudiant de Paris IV

1 rue Victor Cousin 75230 Paris cedex 05

Local en Sorbonne à côté du service des Bourses (salle 121),

A Clignancourt à gauche en sortant des amphis, à Malesherbes salle 113)

tél. 01-40-46-32-27 (répondeur)

<http://paris4.unef.org> (paris4@unef.org)

R e l e c t u r e f a i t e , p e r s i s t o n s e t s i g n o n s

La dernière Assemblée générale avait décidé de faire de lutte contre la semestrialisation l'axe de notre campagne de rentrée. Cette décision s'inscrivait dans la logique des positions que nous avons prises précédemment.

C'est avec surprise que nous avons vu des camarades, dont certains étaient présents à l'AG, manifester des réticences sur cette campagne puis exiger, en Bureau d'AGE, une révision totale de notre position à ce sujet. D'accord sur le bilan désastreux de l'application de la réforme Bayrou-Allègre à Paris IV, ils l'attribuent non à la semestrialisation, mais à l'insuffisance de semestrialisation, et demandent donc que nous nous prononcions désormais pour une semestrialisation totale.

Notre opposition à la réforme Bayrou-Allègre repose sur trois types de raisons, étroitement liées. Aux raisons techniques liées à l'organisation des examens, que ces camarades mettent seules en avant, s'ajoutent des raisons de principe liées à la cohérence des enseignements et à la conception même des enseignements. La semestrialisation résoudrait s problèmes techniques, ou plutôt les supprimerait en supprimant la session de septembre et la moitié des épreuves de janvier et de juin, mais aggraverait en revanche les deux autres.

Le regroupement de enseignements en semestres, nous l'avons souvent dit, change leur nature en facilitant le bachotage, ce à quoi contribuera aussi la diminution du nombre d'épreuves d'examens et le renforcement du contrôle continu. A la sanction annuelle d'une année de travail universitaire, on substitue un système de contrôle tendant à devenir permanent, supprimant toute possibilité de recul par rapport aux connaissances.

Nous ne sommes pas, d'autre part, résignés à accepter de gaieté de cœur la suppression du contrôle terminal et de la session de septembre. Le triomphe du bachotage implique aussi l'obligation d'être étudiant à plein temps: la condition d'étudiant salarié à plein temps, étudiant par lui-même et passant les examens une fois par an est condamnée, les doubles cursus également, comme d'ailleurs toute approche dilettante des études universitaires (ce qui n'est pas indifférent pour des militants syndicaux !)

La semestrialisation substitue une logique de flicage et de bachotage à une logique de transmission et d'élaboration du savoir dont la liberté n'était pas absente.

Elle n'est pas —combien de fois l'avons-nous écrit!— une simple mesure technique, mais la pierre angulaire d'un changement radical de

l'Université au nom de la rentabilité, que nous avons pu qualifier de véritable privatisation.

C'est pourquoi la lutte contre la semestrialisation, action pour en limiter les effets à Paris IV, revendication de sa suppression, a été et doit rester au cœur de notre combat pour une Université publique de qualité ouverte à tous.

Elle se trouve aussi au cœur de notre travail de rassemblement syndical contre la prétendue réunification de l'UNEF-ID. Y renoncer, c'est aussi renoncer à ce travail, et devoir choisir entre le localisme et le ralliement à l'U-ID. Qu'on ne nous accuse pas de vouloir imposer une position fautive pour des raisons organisationnelles: c'est parce que cette position est juste qu'elle est la clef de voûte du rassemblement dans lequel nous avons joué jusque là un rôle décisif.

Nous ne voyons donc aucune raison de nous repentir des textes que nous avons écrits, signés, défendus et diffusés depuis février 1997. Nous persistons à considérer que le caractère actuellement limité de la semestrialisation à Paris IV est la plus glorieuse de nos victoires, en même temps que la preuve de notre fidélité à l'engagement pris sur ce point en allant aux urnes. Nous sommes déterminés à la revendiquer, et à continuer de porter la revendication de l'abolition de la semestrialisation, comme point d'appui pour obtenir dans un premier temps le maintien de nos acquis et des améliorations qui sont encore possibles.

Nous demandons donc à l'assemblée générale de confirmer par son vote que le texte "Semestrialisation: chronique d'une catastrophe annoncée" publié dans le Guide de l'Etudiant de cette année, et *Trait d'Union* n°16 expriment la position qui est toujours celle de l'UNEF Paris IV, et qu'elle défendra aux prochaines élections.

**Philippe Lieutaud, président
d'AGE**

**Emmanuel Lyasse, secrétaire à
l'organisation**